

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 2 juin 2014 à 19.30 heures au 18 rue principale Nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénomme, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Autres présences ; Réjean Côté, Marc Emond, Réjean Aubé, Pierre Gauthier, Luc St-Jacques, France Danis, Jacques Emond, Marcel Cléroux et René Côté.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2014-06-85

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

2014-06-86

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 5 MAI 2014

Monsieur Michel Dénomme propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 5 mai 2014 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-87

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 9 mai au 23 mai 2014 pour un montant de 15,802.97\$

Comptes fournisseurs acquittés pour un montant de 12,716.61\$
Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 28,245.25\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Secrétaire, trésorière/directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2014-06-88

DON POUR LE RELAIS POUR LA VIE (CANCER)

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de faire un don de 50.00\$ à Monsieur Ned Jr. Danis pour la marche du relais pour la vie qui aura lieu à Maniwaki le 7 juin afin d'amasser des fonds pour le cancer.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-89

GYROPHARES VERTS

CONSIDÉRANT Qu'une pétition de 2775 signatures à l'appui des gyrophares verts par les pompiers bénévoles lors d'incendies a été soumise au gouvernement par la représentante à l'Assemblée nationale, Madame Stéphanie Vallée ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de gyrophares verts dans les véhicules des pompiers pourrait raccourcir les délais d'intervention en cas d'incendies ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Denholm et Low demandent aux municipalités un appui pour l'utilisation de gyrophares verts pour les pompiers bénévoles lors d'incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'appuyer ces municipalités et d'envoyer copie de cette résolution à la ministre, madame Stéphanie Vallée.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-90

AUTORISATION AU GESTIONNAIRE DE LA FORMATION COMMUNICATION AUX FORMATIONS POUR DEVENIR POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire de la formation de la M.R.C. doit agir à titre d'intermédiaire entre le formateur et les candidats en formation ;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. demande aux municipalités d'adopter une résolution pour autoriser le gestionnaire de la formation de l'ENPQ à contacter directement avec les candidats;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité fait partie d'un regroupement incendie avec trois autres municipalités et celle-ci a engagé un gestionnaire pour assurer le bon fonctionnement des services d'incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'aviser la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau que toutes communications pour la formation devraient être envoyées à notre gestionnaire Monsieur Benoit Chartrand et celui-ci fera le suivi auprès des pompiers et la direction municipale.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-91

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser la bibliothécaire Angèle Lacaille et la bénévole Christine Ménard a assisté à l'assemblée générale annuelle du CRSBPO qui aura lieu au centre communautaire de Luskville le samedi 7 juin 2014.

Il est entendu que les frais pour les inscriptions au montant de 24.00 \$ plus taxes chaque sera payé par la municipalité et les frais de déplacement leur seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-92

REDDITION DE COMPTES; VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 309 556\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A, identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QUE l'auditeur Langevin, Grondin CPA Inc. dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

POUR CES MOTIFS

Sur une proposition de Ward O'Connor et il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Montcerf-Lytton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-93

MANDAT A LA FIRME D'INGÉNIERIE DE LA M.R.C.
PLANS ET DEVIS CHEMIN DE LYTTON

CONSIDÉRANT QUE le 16 mai dernier, une partie du chemin de Lytton vers le numéro civique 478 a été endommagé suite à la rupture de barrage de castors;

CONSIDÉRANT QUE le chemin s'est effondré à plusieurs endroits sur une profondeur qui varie de 20 à 30 pieds.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité civile a été avisé de la situation et que celui-ci nous recommande de faire préparer des plans et devis pour la réfection de ce chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de mandater la firme d'ingénieurs de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau à préparer les plans et devis pour la réparation dudit chemin.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-94

AUTORISATION POUR TRAVAUX CHEMIN DE LYTTON

CONSIDÉRANT QUE le dossier de l'effondrement d'une partie du chemin de Lytton a été envoyé au ministère de la Sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est un chemin de contournement majeur en cas d'accidents sur la route 105 ou la 117, donc celui-ci devient un chemin prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE les usagers du chemin tels que les citoyens, les autobus scolaires et les pompiers doivent faire un grand détour par la route 117 ce qui cause des problèmes;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Maire Alain Fortin maire est coordonnateur de mesures d'urgence et a discuté avec le ministère et celui-ci lui a accordé l'autorisation de faire une voie de contournement à côté dudit chemin en attendant l'arrêté ministériel et l'acceptation des plans et devis par le ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'autoriser le début des travaux afin de faire un chemin temporaire afin de permettre la circulation le plus rapidement possible.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-95

OFFRE DE SERVICES; LOUIS CARON

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Louis Caron de la municipalité offre ses services pour la capture des castors aux coûts de 7,500 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE son offre inclut toutes les dépenses relatives aux opérations et aux maintiens des ponceaux propres et dégagés, et ce manuellement ou à l'aide d'une petite pelle mécanique, incluant le trappage, location d'équipements, déplacements, essence, pièges et suivis de la situation, vols de pièges, etc..

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater Monsieur Louis Caron pour la capture des castors aux coûts de 7,500 \$ par année.

Il est entendu qu'un contrat sera signé avec celui-ci;

Adoptée à l'unanimité

2014-06-96

SOUSSION POUR TAMISAGE

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour faire tamiser 5,000 tonnes de sable dans la gravière, sablière de la municipalité pour la saison hivernale 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à l'invitation soient;

Monsieur Léas Lyrette de Maniwaki aux coûts de 3.50 \$ la tonne plus taxes

Pierre Gauthier de Montcerf-Lytton aux coûts de 5.80 \$ la tonne plus taxes

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accorder le contrat à Monsieur Léas Lyrette pour 5,000 tonnes de sable tamisé à 3.50\$ la tonne plus taxes.

Il est entendu que Monsieur Lyrette devra voir un système pour garantir le tonnage de sable exact tamisé.

Adoptée l'unanimité

2014-06-97

**MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS
DOSSIER DU 161 CHEMIN DE L'AIGLE**

CONSIDÉRANT QUE la résidence principale sur la propriété au 161 chemin de l'Aigle est en état de délabrement extrême;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est décédé et que la succession de Monsieur Turpin n'a pas accepté la responsabilité de cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE les taxes municipales ne sont pas payées dans ce dossier depuis 2003;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est dangereux pour la sécurité, car il est en majeure partie effondré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de mandater notre firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné et associés de prendre les procédures nécessaires pour que la municipalité puisse faire démolir ce bâtiment et prendre les recours nécessaires pour le remboursement des frais occasionnés;

Adoptée à l'unanimité

2014-06-98

**MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS
MISE EN DEMEURE; CIE FORESTIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un règlement municipal approuvé par le ministère des Transports du Québec le 27 janvier 1999 concernant la circulation des camions et véhicules outils interdisant le transport lourd sur les chemins de Montcerf-Lytton et chemin Montcerf-Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE ces chemins ne sont pas conçus pour le transport lourd et que ceux-ci sont en très mauvais état dû à la circulation abondante de ces transports;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé d'appliquer ce règlement après la période de dégel et que les compagnies forestières veulent contrevenir à celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'après rencontres et discussions aucune entente n'a été conclue avec les compagnies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de mandater notre firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés à envoyer une mise en demeure aux compagnies forestières suivantes; Louisiana Pacific Canada Ltée, Produits forestiers résolu, Lauzon Foresterie leur interdisant de circuler en transports lourds sur le chemin Montcerf-Maniwaki et sur le chemin du sixième rang

Adoptée à l'unanimité

2014-06-99 APPUI AUPRÈS DE LA C.P.T.A.Q.
MONSIEUR ROCK PATRY

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Rock Patry propriétaire du lot 3319731 a pour projet de faire une sablière sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE la sablière sera exploitée sur une surface d'environ 66 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà donné son accord dans une résolution # 2012-12-233 en date du 5 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu que le conseil municipal de Montcerf-Lytton réitère son appui à Monsieur Rock Patry auprès de la C.P.T.A.Q. afin d'obtenir l'autorisation de la commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'exploiter une sablière sur une partie du lot 3 319731;

Adoptée à l'unanimité

2014-06-100 MODIFICATION; RÉOLUTION # 2012-02-37

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 5 février 2012 une résolution nommant les différents comités du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire ajouter un comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'ajouter le comité de développement et de diversification dans la liste et celle-ci se lira comme suit;

COMITÉS : Sécurité publique, Sécurité civile, Urbanisme et Environnement, Forêt, Embauche, Voirie, Loisirs et culturel, Développement et diversification.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-101 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20.45 heures, Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.